

BP 2010 - Débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous ai adressé une note assez complète pour le débat d'orientation budgétaire. Je me permettrai de ne pas vous en faire une lecture exhaustive, puisqu'il y a... Je sais que c'est dommage, Monsieur Hervo.

(Rire de M. Hervo.)

Comme vous le savez, et nous en avons parlé ici et en commission de finances, l'idée, cette année, est de modifier nos habitudes et de voter le budget, non pas en mars, comme cela se fait dans beaucoup de collectivités, mais avant la fin de l'année, ce qui aurait un avantage important qui serait de pouvoir débloquer les crédits à partir du 1^{er} janvier, puisqu'en votant le budget au mois de mars, on se gêne pour mettre en œuvre les politiques que nous décidons avant avril en réalité.

L'idée est de gagner trois mois de réalisation.

Ce n'est pas tout à fait vrai... C'est vrai, parce que nous avons la possibilité de déclencher des crédits, ce que nous faisons, les années précédentes, dans les trois premiers mois, selon la procédure que vous connaissez, mais c'était, évidemment beaucoup moins précis, alors que là, d'emblée, le budget est connu et les services peuvent travailler immédiatement.

Prenons l'exemple des travaux dans les écoles qui ont lieu chaque année durant les vacances d'été, parce qu'ils ne peuvent pas avoir lieu autrement que pendant les vacances d'été, le vote du budget au mois de mars conduisait à avoir des crédits disponibles début avril, c'est-à-dire que début avril, commençaient les discussions avec les directeurs d'école... Elles étaient certes un peu débutées, mais pouvaient réellement avancer dans du dur, avec connaissance des crédits votés, début avril ; le temps de passer les marchés, trouver les entreprises, etc., parfois, nous étions un peu justes pour réaliser les travaux pendant la période d'été.

Là, l'avantage de voter en décembre est de pouvoir, dès début janvier, être en ordre de bataille pour lancer toutes les lignes de crédit que nous avons à lancer durant l'année.

Typiquement, les travaux dans les écoles feront partie des bénéficiaires de cette nouvelle procédure, puisque nous aurons du temps devant nous pour engager et être prêt, dès le premier jour des vacances d'été, pour travailler.

C'est valable évidemment pour d'autres services.

M. Hervo

Pour faire face aux procédures d'appels d'offres infructueuses.

M. le Maire

Pour faire face, comme le dit M. Hervo, aux procédures d'appels d'offres qui, éventuellement, seraient infructueuses.

Cette année, mes chers collègues, que faut-il noter ?

D'abord, vous lisez comme moi les journaux et vous connaissez la situation globale, sur laquelle je ne vais pas revenir et qui est largement décrite dans le document.

Ce qui est très important, évidemment, c'est de noter qu'il y a cette réforme annoncée de la taxe professionnelle. L'Assemblée nationale a adopté ce projet de réforme de la taxe professionnelle qui entérine la suppression de la taxe et son remplacement par quelque chose de nouveau qu'on appelle la « *cotisation économique territoriale* ».

Le gouvernement, alors que nous sommes en discussion au Sénat, a confirmé qu'en 2010, l'État compensera à l'euro près aux collectivités cette suppression de la taxe professionnelle.

Une clause de sauvegarde a été prévue, qui a d'ailleurs été renforcée par les sénateurs, et on verra ce que donnera la discussion en commission mixte paritaire, qui garantit que le montant ne soit pas inférieur aux produits de l'année 2009.

La compensation de la taxe professionnelle devrait être totalement assurée.

Vous avez bien compris que le débat ne s'arrête pas à la compensation. Le débat est aussi celui de l'autonomie fiscale, puisqu'il est entendu depuis les lois de décentralisation – cela a commencé avec les lois Defferre, cela s'est prolongé ensuite avec les lois Raffarin – que les collectivités territoriales, les communes en particulier, doivent bénéficier – cela a même été inscrit dans la constitution – d'une autonomie fiscale qui fasse qu'une partie significative de leurs recettes soit décidée non pas par subvention ou péréquation mais par décision de la collectivité elle-même qui fixe ces taux.

Le débat est bien plus large qu'une simple compensation la première année.

Le schéma général envisagé repose sur le principe suivant : pour les entreprises, le nouveau système mis en place au 1^{er} janvier 2010 est composé désormais de deux impôts remplaçant la taxe professionnelle.

Le premier impôt est la cotisation locale d'activité qui correspond à l'ex-base foncière de la taxe professionnelle, avec un abattement de 15 %, *a priori*, sur le foncier industriel pour favoriser l'industrie. Vous savez que nos pays de l'Union européenne voient disparaître leurs industries au profit d'activités tertiaires ; c'est une des pistes qui a été trouvée pour que l'industrie ne disparaisse pas de l'Union européenne. Et les bases recettes sur la valeur ajoutée assortie de taux locaux.

Le deuxième impôt est la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée qui est, elle, assortie de taux nationaux fixés en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise, le taux plein se déclenchant pour un chiffre d'affaires important à 50 millions d'euros.

À partir de 2011, cette dernière cotisation devra être affectée aux Départements et aux Régions, tandis que la première reviendra aux communes, avec un transfert à ces dernières de taxe d'habitation départementale, du foncier bâti régional et de l'ensemble du foncier non bâti.

Autrement dit, on assiste à quoi ?

Quand vous lisez les journaux, on pense qu'il s'agit de la suppression de la taxe professionnelle et que le débat s'arrête là. En fait, le débat est plus riche, forcément plus compliqué, mais évidemment plus intéressant. La taxe professionnelle qui n'est pas l'impôt le plus intelligent qui ait été inventé, et d'ailleurs, droite et gauche, depuis toujours, disent qu'il faut supprimer la taxe professionnelle, parce que c'est un impôt qui n'est pas logique, qui est antiéconomique.

J'observe que le jour où l'on décide de la supprimer, évidemment, les bonnes âmes vous expliquent que ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ; c'est toujours pareil, ceux qui gouvernement oublient de réformer quand ils sont au gouvernement, mais le jour où les concurrents décident de réformer eux-mêmes quand ils sont au gouvernement, ce n'est pas comme cela qu'il fallait faire. C'est malheureusement ainsi.

Au-delà de la suppression de la taxe professionnelle, ce débat est celui de la territorialisation des impôts. Le fait que les taxes d'habitation départementale, du foncier bâti régional et de l'ensemble du foncier non bâti reviennent à la commune revient à avoir des impôts locaux qui vont être de plus en plus territorialisés. L'idéal – on n'y est pas encore – serait : un échelon territorial, un impôt. La commune lèverait un impôt, qu'on n'appellera plus « *taxe d'habitation* », « *taxe professionnelle* », « *taxe sur le foncier bâti* », « *taxe sur le foncier non bâti* », mais que l'on pourrait appeler « *taxe communale* ». Au moins, il y aurait une clarté dans la décision politique.

Prenons l'exemple du foncier bâti régional, la taxe foncière sur le bâti est touchée par la commune, pour une part, pour un taux qui est fixé souverainement par le Conseil Municipal, par une autre part aussi par la Région, le Conseil régional qui, souverainement, fixe un taux.

On a vu ces dernières années s'envoler les taux régionaux, quelques dizaines de pourcentages en deux ou trois ans et les communes n'avaient pas une telle augmentation. Il est vrai qu'à la décharge des Régions, la taxe sur les Régions portait sur une somme relativement faible, mais cela ne donne pas de clarté. L'idée est, demain, que l'on puisse dire : « *la taxe d'habitation, par exemple, c'est la commune, la taxe sur le foncier non bâti ou sur le foncier bâti, c'est la Région* » ; l'idée est d'aller vers cela.

On voit que le gouvernement y travaille et que toutes ces réformes, en fait, visent à des territorialisations de taxes. On n'y est pas encore, mais la suppression de la taxe professionnelle est une première partie.

Sinon, l'exonération de la TP pour les entreprises de moins de 500 000 euros de chiffre d'affaires a été adoptée dans le PLF (projet de loi de finances).

Quelles sont les marges de manœuvre sur les taux et les bases ?

Le premier point à connaître, c'est qu'en raison du mécanisme de compensation relais qui est versée par l'État, l'année 2010 est forcément une année de transition, puisqu'il y a une déconnexion quasi totale entre les recettes qu'elles perçoivent et les impôts acquittés par les entreprises. La seule exception à cette déconnexion réside dans le fait que les éventuelles hausses des taux d'une des deux cotisations que je viens de vous citer, la CLA, votée par les communes et les intercommunalités là où il y en a, leur profiteront en plus de la compensation relais.

Les communes voteraient le taux retenu pour le calcul de cette compensation selon de nouvelles dispositions qui restreindraient cette liberté de vote.

Toutes les mesures dérogatoires de déliaison des taux de la TP prévues pour le vote des taux seraient définitivement supprimées à compter de 2010.

Autrement dit, à La Garenne-Colombes, la déliaison partielle du taux de taxe professionnelle, vous vous souvenez, déliaison de 1,5 fois celle de la taxe d'habitation, par exemple, ne pourrait plus être appliquée.

Les bases sont revalorisées de 1,2 % cette année, loi de finances également, ce qui correspond peu ou prou, manifestement, à l'inflation.

Les points encore en discussion au Sénat concernent la compensation : quelle est la compensation ? Vous savez qu'il y a soit le produit des bases 2009 par les taux 2009, soit le produit des bases 2010 par les taux 2008.

Le calcul a été fait rapidement, pour La Garenne-Colombes, on aurait intérêt au produit des bases 2009 par les taux 2009, ce qui nous ferait une recette de 9,9 millions *versus* une recette de 9,3 millions.

Voilà sur les impôts.

Vous comprenez qu'on reste, tant que le projet de loi n'est pas définitivement adopté et la loi promulguée, dans des hypothèses. La représentation nationale a encore tout son rôle à jouer dans cette affaire.

Sur La Garenne-Colombes, les orientations budgétaires, je vous rappelle qu'en 2009, la hausse des dépenses totales était de 2,9 % contre une moyenne de 7 % entre 2002 et 2007. Nous avons voté et adopté un budget qui contraignait la dépense l'année dernière.

M. Conway

C'est général, me semble-t-il.

M. le Maire

Oui, mais nous avons également eu ce rôle-là, tout simplement parce que, dans cette affaire, il y a une situation générale qui pèse d'incertitudes, y compris sur nos recettes, puisque nos recettes et les capacités de mobilisation fiscale des ménages sont évidemment liées à la situation économique.

À La Garenne-Colombes, le fait marquant de l'année dernière était que nous avons des dépenses d'équipement significativement importantes qui nous ont permis de bénéficier du FCTVA au titre des dépenses réalisées à N-1, ce qui nous a permis d'obtenir une augmentation importante de crédit.

Les grandes masses budgétaires aux différents comptes administratifs vous sont présentées page 8, selon deux types de présentation, numérique et sous forme de tableau.

L'autofinancement reste significatif en fin d'exercice, aux alentours de 4,5 millions. L'autofinancement est donc relativement élevé grâce à des marges de manœuvre qui avaient été dégagées l'année dernière, souvenez-vous, par le biais d'un budget à tendance base zéro en termes de fonctionnement.

Je vous propose, cette année, pour le BP 2010, de se fixer cet objectif – y arrivera-t-on ? On verra – de budget base zéro en fonctionnement, objectif compliqué à atteindre, puisque, ne serait-ce que par le GVT (glissement vieillesse technicité), nous avons une augmentation qui serait prévisible sur la masse salariale de l'ordre de 4,5 %. Si vous voulez obtenir 0 % sur le budget de fonctionnement, il faut déjà compenser les 4,5 % d'augmentation liés mécaniquement au GVT, à personnel constant.

Aujourd'hui, nous pouvons observer que nous avons un autofinancement qui reste significatif jusqu'ici, un taux d'endettement qui nous classe parmi les communes les moins endettées du département.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles ont été évaluées par les services, en l'état actuel des choses, à environ 42 millions d'euros, avec des produits de gestion courante que l'on va reconduire aux alentours de 4,6 millions, c'est-à-dire comme l'année dernière, une politique tarifaire qu'il faudra revoir prudemment, à mon avis, au plus en suivant l'inflation, évidemment, en étudiant l'augmentation du coût de revient d'un certain nombre de prestations.

Enfin, les dotations, nous avons 20 millions de prévu, dont 8 millions attendus de DGF ; le reste, c'est la CAF, le Département, la Région, nous l'espérons.

La compensation de la CET dont je vous parlais devrait couvrir le montant perçu en 2009, soit près de 10 millions d'euros.

La fiscalité locale, vous avez bien compris qu'il y a un risque d'inflation fiscale généralisée dû à la réforme de la taxe professionnelle et à la perte d'autonomie potentielle financière et budgétaire des collectivités territoriales ; tout cela doit nous rendre d'autant plus vigilant sur une propension que les Villes pourraient avoir cette année... J'ai vu le sondage à l'occasion du Salon des maires, puisqu'il était dit que 35 %, si j'ai bien lu le sondage, des maires envisageaient cette année une augmentation significative des taxes ménagères. Donc, attention.

Je crois qu'il faut veiller, dans le budget que nous allons bâtir, à nous contraindre beaucoup sur cette augmentation. C'est probablement cela qui fait que cela justifie encore plus le budget base zéro dont je vous parlais.

Le produit des impôts et taxes, hors CET, on serait aux alentours de 17 millions ; « serait », vous avez bien compris qu'on était au conditionnel. La Ville, en 2009, se classait, sur 36 communes, au 12^e meilleur rang en ce qui concerne la taxe d'habitation ; nous restons 12^e sur 36, ce n'est pas déshonorant, et au 14^e meilleur rang pour le foncier bâti. Les chiffres des Villes voisines vous sont donnés, ainsi que les moyennes départementales, dans le document, page 10.

Les dépenses de fonctionnement, je viens d'en parler, les charges de personnel, le GVT prévu et les autres dépenses, les dépenses d'activité des services municipaux, évidemment les gros contrats...

Nous avons, cette année, un contrat majeur – un des plus gros contrats de la Ville, je me demande d'ailleurs si ce n'est pas le plus gros ; c'est le plus gros –, le contrat de nettoyage urbain et de collecte des ordures, qui vient à échéance. À nous de travailler ce contrat de telle manière que nous arrivions à la fois à garder le service rendu, et le service rendu est plutôt de très bonne qualité, il faut quand même le dire, tout en n'augmentant pas la dépense. Il y a une négociation un peu serrée à avoir avec les partenaires ; c'est en tout cas un des objectifs.

Je vous rappelle que dès lors qu'on passe contrat avec quelqu'un, on s'engage pour quelques années, avec des formules de révision. Il est donc particulièrement important, la première année, de maintenir, puisque si vous lâchez la première année, cela devient encore plus difficile ensuite.

L'année dernière, le contrat Sita avait été reconduit durant une année. Vous vous souvenez que l'appel d'offres – les membres de la commission d'appel d'offres s'en souviennent – avait été considéré sans suite, dans la mesure où les coûts qui avaient été affichés par ceux qui avaient répondu à l'appel d'offres étaient très supérieurs aux coûts que nous attendions. Comme nous ne voulions pas afficher et être face à une telle augmentation des coûts, nous avons décidé de reconduire pour une année, comme nous le permettait l'ancien contrat Sita, histoire de nous donner le temps de discuter, de négocier et de trouver des marges de manœuvre.

Ce contrat va être un des éléments les plus importants.

Les autres dépenses de gestion courante devraient se maintenir à environ 18 millions d'euros, hors CCAS, bien sûr, qui est estimé à environ 900 000 euros.

Ce sont des contrats de services tels que les transports pour les sorties scolaires, la publication du Journal municipal, l'entretien des bâtiments et les fournitures d'énergie. Là aussi, un travail pour lequel il faut se fixer des objectifs de diminution ou tout au moins de contrôle d'augmentation de la dépense pour l'énergie ; je pense évidemment à l'eau et l'électricité.

Concernant les dépenses sociales, toutes dépenses confondues, la Ville consacre un budget de 6,5 millions pour la petite enfance, de 1,2 million pour les écoles maternelles, de 2,5 millions pour les activités périscolaires, de 2,5 millions pour les écoles et de 1,9 million pour les jeunes. Vous avez une répartition par camembert à la page 12.

Les intérêts de la dette, les frais financiers, vont continuer à augmenter, mais raisonnablement, avec, évidemment, les intérêts de la dette long terme qui est connue depuis quelques années et le produit *revolving* que nous avons contracté en 2009 pour financer le programme d'équipement qui est extrêmement riche, puisque je vous rappelle que nous avons, dans les tuyaux, le Mastaba étant livré, au moins une crèche, la crèche Sémard, la Médiathèque, le CTM, le travail sur le parking qui est un équipement dont on pense que le financement va se faire d'une manière que nous allons tenter de couvrir mais il faut savoir que cela reste un équipement public, les travaux très importants de voirie ; cette année, nous avons l'idée de faire des travaux sur la voirie, en particulier de la rue Voltaire ; c'est un produit que nous aurons à tirer sur non pas seulement 2010. Il y a également d'autres projets, je pense en particulier aux rénovations de squares, qui sont des éléments qu'il faudra avoir en tête.

Les recettes d'investissement seraient constituées – conditionnel – de 9 millions de produits de cession, de 7,7 millions d'emprunt, le FCTVA à hauteur d'environ 1 million d'euros et un peu de PLD.

Le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement, en combien d'années d'autofinancement on peut rembourser notre emprunt, est égal à un peu plus d'un an en 2009. En un an, on pourrait, théoriquement, rembourser la dette, ce qui, évidemment, témoigne d'un endettement extrêmement faible.

Je ne rappellerai pas, parce que, finalement, ce n'est pas le lieu, mais des Villes voisines situées dans le Nord de La Garenne-Colombes avaient des ratios de désendettement il y a encore quelques années qui approchaient, je crois me souvenir, la quinzaine d'années. Nous sommes à un an.

Programmation des dépenses d'investissement... Vous avez bien compris que nous sommes une Ville qui investit beaucoup ; cela s'est vu lors de la discussion avec les services de l'État quand il s'est agi de bénéficier l'année dernière des FCTVA. Le FCTVA nous a été versé en avance parce que nous avions un projet d'investissement extrêmement important. C'était un projet de loi qui visait, dans le cadre de la relance, à favoriser l'investissement par les communes, donc des communes ont profité de l'effet d'aubaine, se sont mises à investir pour bénéficier de la compensation de la TVA avec une année d'avance. En fait, nous n'avons pas eu à nous violenter beaucoup, puisqu'il nous a suffi de présenter les projets que nous avions et ceux-là ont suffi à démontrer notre politique extrêmement importante d'investissement.

Cette année, en plus des AP/CP dont nous venons de parler, devraient être inscrits 1,3 million d'euros de travaux de voirie ; c'est essentiellement la rue Voltaire. Je pense qu'il faut que nous ayons une réflexion sur un morceau... on pourrait commencer l'avenue du Général-Leclerc. Je vous proposerai de travailler aussi sur la rue du Château, morceau qui n'avait pas été fait dans les travaux préalables. Nous avons ces pistes de travail de rénovation de voirie cette année.

315 000 euros d'éclairage public – modernisation de l'éclairage public –, 228 000 euros pour les espaces verts, 1,6 million d'euros pour l'aménagement urbain, 90 000 euros pour les structures sportives et jeunesse, 920 000 euros pour le scolaire et le périscolaire, travaux dans les écoles en particulier, avec une masse importante de rénovations. Je vous proposerais bien, en accord avec Monique Rimbault, maire adjointe chargée des affaires scolaires, cette année, de mettre l'accent particulièrement dans deux ou trois groupes scolaires sur la rénovation des – cela fait toujours sourire quand on en parle, mais c'était extrêmement important dans la vie quotidienne d'une école – blocs sanitaires. Je veux dire par là que ce sont des dépenses extrêmement importantes. Quand vous décidez de refaire les toilettes d'une école élémentaire, d'une école maternelle, cela coûte extrêmement cher et cela vous obère considérablement votre budget, mais cela fait partie des travaux à faire. Il est vrai qu'il y a un certain nombre de toilettes dans des écoles de La Garenne-Colombes qui ne sont pas en bon état et qu'il faut absolument refaire.

Je vous proposerai également d'adopter ce qu'il faut pour remettre à neuf les fontaines du cimetière. Plusieurs fontaines ne fonctionnent pas ou mal pour certaines ; je vous proposerai de voter leur rénovation.

238 000 euros pour la culture, 252 000 euros pour la petite enfance et les personnes âgées. Je pense en particulier à l'ouverture de la crèche Sémard, rue Pierre-Sémard, ouverture d'une nouvelle crèche à La Garenne-Colombes qui sera opérationnelle aux alentours de mai.

Les autorisations de programme votées en 2009 se poursuivront : la Médiathèque à 5 millions, la ZAC à 3 millions, le CTM – que de travaux – à 240 000 euros et, évidemment, la rue Voltaire, gros morceau, 2,8 millions d'euros, même si vous vous souvenez que, déjà, des travaux ont été réalisés rue Voltaire lors de l'été dernier pour avancer et gagner environ trois mois sur le planning prévisionnel. Nous devrions avoir des travaux qui durent moins longtemps que ceux qui avaient encombré l'avenue Joseph-Froment à l'époque et qui, finalement, avaient donné satisfaction à tout le monde. Je crois que même ceux qui, dans cette assemblée, expliquaient que c'était parfois un peu difficile avenue Joseph-Froment, une sorte d'attitude critique, ont reconnu que, finalement, nous avons bien fait.

En fait, les travaux sont comme les réformes. Tout le monde dit que c'est nécessaire ; quand cela arrive, beaucoup de gens trouvent que c'est difficile et quand on s'installe dans les « nouveaux locaux », on trouve que c'est formidable et qu'on aurait dû le faire avant. Comme quoi, c'est une question de délai, quand on fait des travaux, pour montrer aux gens combien c'est bien.

D'ailleurs, je rappelle que sur le Mastaba, qui est une véritable réussite, nous avons beaucoup de visites. Le premier week-end où nous avons ouvert, nous avons eu 1 500 ou 2 000 personnes qui sont venues sur deux jours. Cela a été très important.

Le budget d'assainissement, nous en avons un peu parlé tout à l'heure dans le cadre de la DM. Que faut-il retenir ? Ce sont un peu de travaux sur Voltaire Nord, des frais d'études et des travaux sur Voltaire Sud ; c'est une vieille affaire, nous avons, souvenez-vous, il y a quelques années, fait des travaux sur Château en particulier, dans le cadre de la prise en compte des eaux de ruissellement, puisque nous avons eu des débordements d'eau lors de très grandes pluies et il avait été montré que nous avions des capacités d'absorption qui étaient un peu insuffisantes. À l'époque, des travaux avaient été faits rue du Château. Nous vous

proposons de continuer rue Voltaire Sud, en connexion avec ces premiers travaux qui avaient été faits à l'époque et de conclure cette tranche.

Sur le budget 2010, mes chers collègues, que faut-il noter ?

Premièrement, il faut évidemment noter la question de l'incertitude sur la crise. Les prévisionnistes économistes et économiques sont tous aussi complémentaires les uns que les autres, puisqu'il y en a quasiment autant qui vous expliquent qu'évidemment, nous sortons de la crise, que d'autres qui vous disent que c'est durable.

Comme nous sommes, ici, de nature prudente, nous allons considérer que la crise va continuer, ce qui nous permettra, au mieux, d'avoir de bonnes surprises.

Deuxièmement, la réforme des finances des collectivités territoriales. Nous n'aurons probablement pas de diminution de nos recettes, ce qui est quand même important, mais probablement, pas cette première année, mais les années qui vont venir, se posera la question de l'adaptabilité de nos ressources fiscales aux besoins.

Autrement dit, hier, nous fixions ici le taux de TP, en fonction des politiques que nous décrivions, que nous décidions entre nous. Demain, peut-être ne serons-nous pas aussi souples dans la fixation de nos recettes, puisqu'une partie de ces recettes seront des recettes compensées.

Troisièmement, la nécessité de se fixer des objectifs extrêmement contraignants pour nous-mêmes en matière de dépenses de fonctionnement. L'idée est que moins on fait de la dépense de fonctionnement, plus on arrive à dégager un excédent de fonctionnement, de l'autofinancement et on peut réaliser des investissements.

C'est une politique sur plusieurs années cette affaire-là ; il n'y a pas de souci à avoir aujourd'hui, mais l'idée, c'est de se projeter à plusieurs années. Je souhaite que La Garenne-Colombes continue à être une des Villes qui soient les moins endettées. La mauvaise idée serait de dire : « *ne contrôlons pas ou, en tout cas, ce n'est pas grave, on verra demain* ».

L'état des finances publiques nationales, vous le connaissez tous, est la conséquence de 20 ou 30 années de laisser-aller, de droite comme de gauche, d'ailleurs, où, finalement, chaque ministre des Finances ou du Budget se disait : « *le suivant se débrouillera avec l'ardoise que je laisse* ».

Je vous propose d'avoir une vision la plus vertueuse possible, c'est-à-dire de nous projeter à quelques années en nous disant que c'est aujourd'hui, avec les économies que nous faisons aujourd'hui, que nous contraindrons demain la dépense et donc nous n'obérerons pas nos capacités d'autofinancement.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, il y a deux ou trois ans – c'était hier –, j'entendais des critiques, y compris dans cette assemblée, qui me reprochaient de ne pas suffisamment emprunter.

Si, à l'époque, nous avons suivi ces critiques qui n'étaient pas aussi avisées que cela, il se passerait aujourd'hui que nous n'aurions pas, peu ou moins de marge de manœuvre financière.

L'emprunt est une solution intéressante pour l'investissement dans une collectivité territoriale comme la nôtre, encore faut-il le faire avec l'intelligence nécessaire pour ne pas obérer ensuite nos capacités financières, puisque l'emprunt d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain et nous sommes, aujourd'hui, comptables des finances de la Ville de dans 10 ou 20 ans.

Même si, dans 10 ou 20 ans, nous ne serons plus là, peut-être, il y aura des gens qui géreront et La Garenne-Colombes sera toujours là. C'est pourquoi je vous propose de travailler fortement sur un budget basé zéro.

Les marges de manœuvre financières, c'est évidemment la gestion des charges de personnel. Vous avez vu que la DM2 a montré que nous avons fait une économie de plus de 500 000 euros sur les charges de personnel.

Non seulement 500 000 euros, c'est considérable, d'une manière quantitative importante, mais, en plus, sans dégrader le service rendu à la population, parce que c'est bien là la question, c'est d'arriver à être vertueux dans la dépense sans dégrader le service rendu au public.

Si quelqu'un ici est capable de me dire : « *oui, je vois que le service rendu à la population en matière de ressources humaines s'est dégradé cette année* », témoignant des fameux 500 000 euros dont nous avons fait l'économie grâce à la DM2, je le prie de me donner des exemples ; moi, je n'en vois pas.

Les services sont arrivés à faire cette économie de 500 000 euros sans dégrader le service rendu à la population. C'est évidemment tout ce qui est important dans la recherche de marges de manœuvre en matière de budget.

La stratégie d'endettement, j'en ai parlé.

Je vous propose, mes chers collègues, évidemment, d'ouvrir le débat et de vous passer la parole, mais d'avoir tous en tête que nous devons probablement être, cette année, particulièrement vigilants, compte tenu évidemment de la crise et compte tenu de l'incertitude sur l'évolution de nos capacités de mobilisation financière autonome, c'est-à-dire notre recours aux impôts locaux dans les années qui viennent, puisque la loi n'est pas encore votée sur la réforme de la taxe professionnelle, mais, de manière plus générale, réforme des impôts locaux.

Voilà, mes chers collègues, y a-t-il, après cette introduction qui n'était pas vraiment une introduction, qui était plutôt un peu longue et je vous prie de m'en excuser, des remarques ? Qui veut prendre la parole ? Traditionnellement, l'opposition prend la parole.

Je suppose que M. Macé va prendre la parole...

M. Macé

Mes chers collègues, je pense que vous n'allez pas être étonnés que j'aie une appréciation un peu différente de M. le Maire sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, je souhaite vous rappeler que le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans les obligations réglementaires prévues par la loi de 2012 et, comme chaque année depuis cette période, nous avons à débattre des éléments qui vont nous permettre de construire le budget primitif.

Je crois que, cette année, ce débat ne peut pas faire abstraction de la situation économique et sociale de notre pays et des menaces qui pèsent sur le devenir des collectivités territoriales.

Cette situation économique et sociale, quelle est-elle et quelles sont les conséquences de cette situation sur notre Ville et, en particulier, sur les habitants de notre cité ?

Je crois qu'on ne peut pas nier que la situation économique et sociale de notre pays s'est dégradée depuis quelques mois et que la situation sociale pour un certain nombre de nos concitoyens est de plus en plus difficile.

Je ne vais pas donner une longue liste de chiffres, mais des faits que nous connaissons et que nous côtoyons tous les jours, qui montrent que cette situation s'est effectivement dégradée.

Tout d'abord, il y a une augmentation continue depuis plusieurs mois du nombre de chômeurs.

Ensuite, ce qui est d'ailleurs paradoxal dans ce que vient de nous dire le Maire, le gouvernement actuel est en train de bâtir un budget où, pour la première fois, il y aura plus de 140 milliards d'euros de déficit. Ceux qui nous donnaient des leçons, en particulier, je pense au moment de la campagne des élections présidentielles de 2007, en mettant en avant les difficultés du déficit de cette époque, qui n'était pas du tout ce que nous allons connaître en 2010, sont en train de faire la même chose et sont en train, à l'image de ce que vient de dire le Maire, de peser très lourdement sur les générations futures et sur le remboursement de cette dette qu'il faudra bien, évidemment, un jour, payer.

Ceux qui, à l'époque, avaient trouvé des solutions miracles, aujourd'hui, nous constatons qu'ils font la même chose que les gouvernements qu'ils critiquaient, qu'ils soient d'ailleurs, comme l'a fort justement dit M. le Maire, de droite ou de gauche.

Ensuite, la croissance économique est au ralenti. Nous ne pouvons pas nous réjouir de cette situation, car elle pèse lourdement sur, ensuite, la situation du chômage que je viens d'indiquer.

Enfin, et c'est l'un des derniers chiffres qui vient de paraître ces derniers jours, nous constatons une augmentation du surendettement des familles qui, en un an de temps, a progressé de plus de 16 % et, d'ailleurs, dans le rapport qui vient d'être publié, il est indiqué que les classes moyennes sont de plus en plus concernées par cette situation, donc nous voyons bien une dégradation de la situation qui ne touche pas une catégorie de la population, mais qui s'étend, malheureusement, à l'ensemble de notre population et qui touche maintenant les classes moyennes.

Avec M^{me} Mangeard, avec qui nous siégeons au Conseil d'administration du CCAS, nous nous en rendons compte aussi vis-à-vis des habitants de La Garenne-Colombes qui demandent de plus en plus d'aide. D'ailleurs, sur la proposition de M^{me} Mangeard qui sera discutée le 19 décembre, si je ne m'abuse, pour le vote du budget du Conseil d'administration... Vous allez proposer une augmentation des aides. D'ailleurs, je le rappelle, quand on voit aussi le nombre de dossiers, mais j'en parlerai tout à l'heure, en augmentation des demandes d'aide au niveau de la cantine – je parle du nombre de dossiers, pas de la somme –, il est significatif que ces dossiers soient en augmentation. On est bien dans une situation de dégradation qui touche notre ville et je crois que nos actions, et on en parlera tout à l'heure, doivent être prises en corollaire.

Ensuite, je voudrais insister sur ce que pensent les collectivités locales et sur le sentiment d'un certain nombre d'élus par rapport aux différentes réformes. La réforme, en tant que telle, il faut bien le dire, n'est pas condamnable ; on sait très bien qu'il faut réformer notre pays. La question n'est pas celle de la réforme, mais de quelle réforme on fait ; c'est totalement différent.

Aujourd'hui, on constate, et, d'ailleurs, on en parlera quand je citerai le secrétaire général de l'Association des maires, que les élus, qu'ils soient d'ailleurs de droite ou de gauche, sont inquiets des différents projets du gouvernement. Ils sont nombreux en ce qui concerne les collectivités territoriales – nous avons eu l'occasion déjà de commencer à en parler dans notre assemblée –, ils continuent et s'ils étaient – j'allais dire – malheureusement votés par le Parlement, ils auraient des conséquences très directes sur la vie de notre assemblée communale et donc, par conséquent, sur la vie des Garennois.

Je crois qu'on peut être tous d'accord que les projets remettent en cause, en fin de compte, les fondements des lois de 1982, où il y avait eu une avancée très importante à l'époque, confiant aux collectivités territoriales un certain nombre de responsabilités dans les différentes lois dites de décentralisation. Ces remises en cause sont évidemment aussi des remises en cause des moyens donnés aux collectivités locales pour faire face aux attentes des habitants.

Comme je vous l'indiquais, je voudrais citer les propos d'André Laignel, secrétaire général de l'Association des maires de France qui regroupe tous les maires, quel que soit leur parti politique, qui s'est exprimé il y a deux jours, comme le rappelait M. le Maire, au Congrès des maires de France.

Il a dit la chose suivante : « *Sur la forme, ces réformes ont pour socle le dénigrement et pour méthode l'opacité. Le dénigrement, je crois que, les uns et les autres, il nous excède, il ne se passe quasiment pas de semaine sans que dans les collectivités locales, les élus, soient mis en cause. C'est, dimanche, un ministre qui découvre que nous serions des féodaux. Quelle curieuse conception médiévale de notre société ! C'est en permanence la volonté de faire des élus locaux des boucs émissaires de la crise et je dirai que c'est là une spécialité du Premier ministre. Nous serions responsables tout à la fois du débordement de la dette de la France, il paraît qu'elle s'endetterait pour nous ; nous sommes responsables également du déficit abyssal, il paraît que ce déficit serait là pour nous, c'est, bien entendu, l'accusation de trop dépenser – le Maire a d'ailleurs insisté là-dessus et j'en dirais deux mots plus tard –, il y aurait trop de collectivités, trop coûteuses et trop d'élus.* »

Vous savez que se dit dans notre pays, par rapport à certains hommes politiques, que les élus coûtent trop cher et que rationaliser tout cela et créer un conseiller territorial serait bien, parce que cela rationaliserait ces dépenses. Quand on sait le coût de ce que représentent les élus indemnisés, moins de 1 % de l'ensemble des coûts, on voit bien que ce n'est pas là le problème.

Je le disais tout à l'heure en rendant hommage au travail accompli par notre collègue Philippe Billard, mais on pourrait parler d'autres élus qui ont siégé dans cette assemblée, de droite ou de gauche – ce n'est pas le problème –, beaucoup d'élus font cela d'une manière totalement bénévole, désintéressée, consacrent leur temps aux autres, ce qui est d'ailleurs toujours une de nos richesses et ce qu'il faut toujours maintenir dans notre pays.

Le malaise des élus, qu'ils soient de droite ou de gauche, est réel et grave pour notre démocratie. Ne faut-il pas rappeler – ce que je vous disais – que la plupart des élus exercent bénévolement leur mandat ? Nous sommes loin du temps où le Président François Mitterrand, s'exprimant devant le Congrès des maires, avait dit : « 500 000 élus, quelle richesse ! »

La réforme annoncée, et nous en avons également parlé tout à l'heure, de la taxe professionnelle est bien l'expression supplémentaire du malaise des élus. Jean-Pierre Raffarin, qu'on ne peut pas soupçonner d'être un homme de gauche et encore moins d'être membre du parti socialiste, qui est un ancien ministre, comme tout le monde le sait, et un des responsables éminents de l'UMP, a déclaré : « *Quand l'État remplace une responsabilité fiscale par des dotations, il met la collectivité sous tutelle et la décentralisation recule* ».

Sur le plan de notre Ville, les discussions en cours au Parlement, qui ne sont pas arrêtées... On va parler des hypothèses que nous ne pouvons que connaître aujourd'hui, qui ne seront peut-être pas la loi définitive qui ne rentrera en vigueur qu'à la fin de l'année, qui sera donc la loi de finances 2010. Elle aura donc comme application, *a priori*, une augmentation de 0,6 de la dotation globale de fonctionnement, ce qu'il faut voir pour la somme, comme le rappelait le Maire, de 8 millions d'euros. C'est une de nos recettes principales provenant de l'État. Vous vous rendez compte que quand elle n'augmente que de 0,6 %, elle ne peut pas faire face aux autres augmentations du budget de la Ville, ce qui nous pose un problème.

Il ne faudrait pas non plus oublier, parce que tout cela n'est pas encore bien éclairci et on ne sait pas à quel résultat cela va pouvoir aboutir, l'instauration probable de la taxe carbone, pour laquelle on ne sait pas si elle sera remboursée pour les communes. On connaît quelques modalités pour les ménages, mais pour les communes et les collectivités territoriales prises au sens large, on ne sait pas.

Devant cette situation, vous nous proposez une méthode qui est de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement pour la deuxième année consécutive.

Vous annoncez que cet effort portera principalement sur les dépenses de personnel en optimisant la gestion des effectifs. Dire qu'il ne faut pas optimiser la gestion des effectifs ne serait pas raisonnable, à condition que cette gestion des effectifs tienne compte des travaux à accomplir service par service et des demandes de la population en termes de services publics locaux.

Je ne voudrais pas, ici, que l'on fasse le procès des fonctionnaires territoriaux qui, je crois, et je crois que nous sommes d'accord là-dessus, exercent avec compétence et professionnalisme leur travail et qui sont en dévouement pour les Garennois dans tout le travail au quotidien qu'ils accomplissent.

Cela veut tout simplement dire que vous allez peut-être, et vous nous le démontrerez lors du vote du budget si ce n'est pas le cas, réduire le nombre d'agents communaux, alors qu'on s'est rendu compte il n'y a pas si longtemps – on en a parlé aussi dans cette assemblée territoriale – qu'un certain malaise s'était créé au sein des services municipaux.

Je crois qu'il faut que nous soyons attentifs au message que nous allons lancer et au vote du budget par rapport à cette situation.

Je ne crois pas que d'annoncer que l'on considère que les économies possibles pour arriver à équilibrer le budget, c'est une réduction des dépenses de personnel, dans le contexte que nous connaissons au sein des services municipaux, soit le bon message à faire passer pour l'année 2010 et, mes chers collègues, je vous encourage vivement à réfléchir à tout cela avant de préparer un budget 2010 qui aurait comme conséquence une diminution des effectifs, j'entends, et non pas de la masse salariale puisque vous proposez 400 000 euros en plus, mais ces 400 000 euros vont couvrir l'augmentation normale des rémunérations, de l'avancement à durée minimum des carrières des agents territoriaux.

Vous proposez ensuite que la fiscalité locale n'augmente pas cette année. J'aurais tendance à dire : « enfin ! » Pour la première fois depuis de nombreuses années, les impôts ne vont pas augmenter à La Garenne-Colombes. Nous étions quasiment les champions du département sur l'augmentation des taxes.

Que l'on fasse un effort en 2010, j'aurais tendance à penser peut-être que 2010 n'est pas une année totalement neutre et que proposer un vote en décembre n'est pas totalement neutre non plus pour pouvoir communiquer sur ce maintien de la fiscalité, parce que les chiffres que vous avez donnés... Je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Maire, donc je vais, de nouveau, insister sur cet aspect. Vous nous vendez d'ailleurs à chaque bulletin municipal une page complète sur les taux et la comparaison et où se situe La Garenne-Colombes, comme si les Garennois n'avaient pas compris au bout de trois numéros où nous étions... Il faut 10 pages par an de bulletin municipal pour expliquer chaque fois la même chose ; c'est un peu dommage et je pense que c'est de l'argent gâché, en plus.

Je ferai un autre calcul, qui, d'ailleurs, est un calcul que vous avez, qui émane de l'enquête qui vient d'être publiée des directeurs généraux des services, donc enquête évidemment sérieuse...

M. le Maire
Absolument !

M. Macé
... venant de directeurs généraux travaillant pour des maires de toutes couleurs politiques dans le 92, donc vraiment impartiale.

M. le Maire

J'en connais quelques-uns personnellement et je peux vous dire que c'est le cas.

M. Macé

D'accord.

Notre commune se situe, en termes de perception de l'impôt, et non pas de taux, parce que le taux n'est qu'un indicateur, comme je le dis chaque fois, et il faut prendre en compte les valeurs locatives, ce qui est la réalité et surtout ce que les Garennois payent, au 21^e rang, c'est-à-dire que dans 20 communes du 92, les habitants de ces communes payent moins d'impôts qu'à La Garenne-Colombes. Voici le résultat.

Nous sommes dans la deuxième moitié largement engagée, où les Garennois payent le plus d'impôts par rapport à ceux qui en payent le moins.

Je rappelle que ce ne sont pas mes chiffres, cela a été publié, et le Maire est en possession, comme moi, de cette enquête qui est toujours intéressante et qu'il faut lire avec beaucoup d'attention.

M. le Maire

Je l'aime !

M. Macé

Ensuite, quelques petits points sur les actions 2010 que nous pourrions proposer.

Alors, vous allez dire que les élus de gauche se répètent, mais je crois que c'est une bonne pédagogie de se répéter de temps en temps et cela ne fait jamais de mal.

(M. le Maire acquiesce.)

La première action qu'il faudrait mettre en place...

M. le Maire

Et cela permet de s'en persuader !

M. Macé

On en est intimement persuadé depuis des années.

C'est évidemment l'instauration du quotient familial.

M. Hervo

Ah !

M. Macé

Je rappellerai que nous sommes la seule commune du 92 à ne pas l'avoir instauré et je rappellerai surtout que vous nous aviez dit, et on attend toujours, qu'en 2009 – je crois que c'était prévu pour janvier 2009 –, la commission municipale, je crois scolaire, se réunirait pour parler de cette situation et faire des propositions.

Nous sommes en novembre, donc il s'est passé 11 mois depuis, sans que rien ne se passe ; c'est un peu dommage.

De plus, vous êtes en train de construire un budget 2010 sans que ce soit une des propositions qui pourrait être une proposition phare, vu, en plus, ce que je viens de dire sur la situation économique et sociale de nos concitoyens.

J'élargirai d'ailleurs, et on en a parlé lors du débat d'orientation budgétaire au CCAS, la réflexion doit aussi être menée sur les différentes prestations offertes aux seniors, car nous savons aussi que, dans ce domaine, la situation des retraités a commencé aussi à se dégrader.

Le deuxième dossier, et d'ailleurs, demain, il y aura une manifestation à ce sujet, concerne le nombre de logements sociaux. Aussi dans ce domaine, on ne brille pas pour être les meilleurs de la classe dans le département ; on est aussi, dans cette situation, pas très bon.

Vous allez me dire qu'on fait des logements sociaux et vous allez prendre la ZAC des Champs-Philippe. C'est normal, puisque, quand on fait une ZAC, il y a quand même un minimum prévu par la loi ; c'est au moins 20 %. Au niveau de la ZAC, vous en faites un peu plus, mais cela ne résoudra pas la question du déficit que nous avons toujours, car nous sommes toujours en dessous des 10 %.

Nous avons fait, je vous le rappelle, quelques propositions à l'époque qui nous semblaient des propositions de bon sens ; vous n'avez pas voulu les retenir. Le problème reste entier des 900 demandeurs de logements sociaux que nous avons sur la Ville et des difficultés qu'un certain nombre de personnes rencontrent, comme vous le savez et comme on voit. Comme vous êtes, comme moi, au contact d'un certain nombre d'habitants, on voit bien aussi que de plus en plus de personnes ont des difficultés pour se loger et pour payer le loyer qu'elles ont dans le privé.

Vous nous avez dit qu'il faut faire un certain nombre de travaux dans les bâtiments municipaux, en particulier les écoles. Je vous approuve totalement sur cette question-là.

J'ajouterai qu'avec les toilettes, qui peuvent être, en plus, intéressants d'un point de vue économie d'énergie, je pense qu'il faut étendre ce domaine à l'ensemble des écoles où il faut avoir une politique très volontariste d'économie d'énergie et donc lancer différents types de travaux nous permettant d'ailleurs à terme – c'est intéressant et c'est de la bonne gestion – de pouvoir maîtriser les dépenses de fonctionnement. On sait très bien qu'en faisant des travaux d'économie d'énergie, on les maîtrise et on dépense

moins sur les différents postes fluides, en particulier eau et électricité. Je pense qu'il faudrait que l'on soit encore plus volontariste sur cette question.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur des dossiers qui me semblent ne pas avancer sans que nous ayons d'explication et qui me paraissent intéressants.

Je voudrais, tout d'abord, et je crois que je l'avais déjà évoqué l'année dernière, parler de la reconstruction du gymnase Pierre-Denis ; on nous avait présenté un certain nombre de choses et des plans, il me semble, il y a bien deux ans maintenant, travail avec le Conseil général avec la création d'une école spécialisée. Je dois dire que nous n'avons pas eu de nouvelles depuis et je pense que l'état du gymnase Pierre-Denis que nous connaissons tous amène, de toute façon, à entreprendre, au cours de ce mandat, une opération de reconstruction de cet équipement sportif et ce n'est pas, Monsieur le Maire, avec 90 000 euros pour les structures sportives et la jeunesse en dépenses d'investissement que nous arriverons à faire face à de véritables projets importants et structurants dans notre ville dans ce domaine.

Je voudrais rajouter, vous en avez parlé – enfin, parce que c'est attendu par un certain nombre de Garennois –, les travaux au cimetière communal, en particulier sur les fontaines à eau et je vous avais interrogé à ce sujet. J'étendrai quand même ce domaine à, premièrement, où en est le projet qui avait été mené en termes d'études sur l'aménagement paysager du cimetière ? Vous aviez fait venir, il me semble, un cabinet d'études ; je voudrais savoir où nous en sommes sur cette question.

Deuxièmement, et je pense que M. Hervo qui connaît le cimetière communal ne me dira pas le contraire, nous sommes en train d'assister à une dégradation d'un certain nombre d'allées goudronnées et je voudrais savoir ce que l'on pourrait faire dans ce domaine, parce que la situation, je pense, doit être vue avant qu'elle se dégrade.

Autre opération qui pose souci, même si vous nous avez indiqué votre position, ce sont évidemment les travaux de la Médiathèque. On sait aujourd'hui que la Médiathèque a un coût mensuel relativement élevé suite à la décision du tribunal administratif de Versailles. Je souhaiterais, pour ma part, que nous soyons sûrs de pouvoir réaliser cet équipement et que vous nous indiquiez – je crois que ce sera une de mes questions orales à la fin du Conseil Municipal – comment nous allons nous sortir de cette situation.

Vous nous avez indiqué sur le parking que vous souhaitiez avancer. J'ai d'ailleurs cru comprendre que vous commenciez à prendre en compte l'offre et l'unique offre d'ailleurs que nous avons reçue et qui aboutirait, si elle était approuvée par le Conseil Municipal, à une aide de la collectivité pour la réalisation de ce parking via une subvention d'équilibre en termes d'investissement, j'entends, de plus de 4 millions d'euros ; je parle sous le contrôle de M. Hervo. Je voudrais un petit peu que l'on sache où nous allons dans ce domaine.

Je pense que M. Hervo ne pourra pas me contredire que sur l'offre, *a priori*, reçue, un certain nombre de questions ont été posées lors de la commission, que l'offre n'est pas du tout satisfaisante d'un point de vue fonctionnement de cet équipement et je crois qu'il faudrait que nous réfléchissions ensemble sur une réalisation d'un parking qui corresponde vraiment aux besoins des Garennois, aussi bien en termes de places, parce que je crois que c'est une des questions qui est aussi posée, qu'en termes de réalisation de cet équipement.

C'est vrai que c'est un équipement public, donc il n'y a pas de sujet à ne pas aborder ici sur une participation éventuelle de la Ville, pourquoi pas, mais dans un cadre qui reste aujourd'hui à réaliser.

Vous nous avez parlé, comme projet structurant qui arrive à réalisation aujourd'hui, du Centre Technique Municipal ; je vous rappellerai juste que nous continuons à être opposés, même s'il est aujourd'hui réalisé, au fait que les agents municipaux aillent travailler à Bezons. Cela est un non-sens en termes de développement durable aujourd'hui, et c'est d'autant plus un non-sens que le délai de transport que ces agents vont avoir pour aller à La Garenne-Colombes aura un coût, de toute façon, d'intervention en moins par rapport au service rendu aux équipements publics et à la population pris dans le sens large du terme et c'est évidemment dommageable.

Je voudrais d'ailleurs savoir de quelle manière, premièrement, vous avez calculé ce temps et, deuxièmement, de quelle manière vous comptez le compenser ou non.

Enfin, vous nous avez parlé de l'emprunt et de la maîtrise. Je rappellerai, tout d'abord, que tous les emprunts ne sont pas toxiques, fort heureusement, et que toutes les collectivités ne sont pas en difficulté, parce que ce serait faux de dire cela, parce qu'elles ont emprunté et auraient des difficultés de remboursement. Certaines collectivités, oui, mais qui ont joué en particulier avec des emprunts à taux variable ; ces collectivités peuvent être en difficulté. Fort heureusement, ce ne sont pas toutes les collectivités qui ont emprunté uniquement avec des taux variables.

Ensuite, vous avez raison sur un point : il faut toujours maîtriser l'endettement d'une collectivité. D'un autre côté, quand on rembourse des emprunts entre 10 et 15 ans, mon Dieu, cela n'a rien de choquant, cela n'a rien de dramatique.

Je rappellerai que quand un particulier emprunte aujourd'hui pour acheter son bien, il emprunte souvent sur 25 ans et je ne pense pas que vous allez trouver cela totalement scandaleux qu'il emprunte sur 25 ans s'il ne peut pas faire autrement.

Je crois que le débat n'est pas là ; il est sur une maîtrise raisonnable de l'emprunt.

Nous avons, dans notre commune, fort heureusement, ce qu'on vous a toujours dit d'ailleurs, une marge de manœuvre dans cette possibilité. Quand il y a des équipements à réaliser indispensables pour les habitants, et j'en ai listé quelques-uns, l'emprunt n'est pas quelque chose qu'il ne faut pas aborder ; il doit être, je le rappelle, maîtrisé, il doit être pris dans des conditions qui ne nous entraînent pas dans des difficultés financières de remboursement. Les taux fixes, cela me semble bien ; il y a des taux fixes, aujourd'hui, qui sont totalement raisonnables ; il n'y a pas de souci par rapport à cela.

Mes chers collègues, merci de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Quelqu'un veut-il la parole ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous voici donc, en ce 29 novembre, 45 jours avant la fin de l'année...

M. Hervo

Le 19 !

M. Conway

... avec, à l'ordre du jour de ce Conseil, le débat d'orientation budgétaire, prélude à la présentation du budget 2010 qui sera, je vous cite, voté en décembre.

Pourquoi cette avance sur le calendrier habituel, à savoir février ou mars habituellement ? Pour se caler avec l'annonce d'un nouveau cru, le Beaujolais nouveau, sur nos tables, peut-être ? Non, je ne crois pas, je constate que non.

Pour favoriser la réflexion et le débat ? Prenons-nous à rêver. Vous écrivez, en effet, page 14 de votre rapport : « *Aujourd'hui, il s'agit bien du temps imparti à la décision et à l'anticipation. C'est pourquoi nous avons décidé d'anticiper le vote du budget au mois de décembre* ».

Mais alors, pourquoi persister dans ces mauvaises habitudes : fixer la date du Conseil Municipal au dernier moment, s'appliquer consciencieusement à ne transmettre les documents qu'à la dernière minute du délai légal, cinq jours francs.

En matière d'anticipation et de temps imparti à la décision, on peut faire mieux.

Mais peut-être estimez-vous, encore une fois, Monsieur le Maire, que notre contribution est de pure forme, puisque, lorsqu'il nous arrive d'être en désaccord avec vous, c'est que, et je cite les propos que vous avez tenus lors du dernier Conseil : « *nous nous trompons ou nous mentons* ».

Dans ce cas, évidemment, peu importe que le délai imparti soit réellement suffisant pour nous permettre de voter en toute connaissance de cause.

Vous avez évoqué également le fait que cela permettrait de débloquer les crédits avant la fin de l'année. Outre le fait que, comme vous l'avez dit, nous avons le moyen de faire comme avant pour débloquer ces crédits, avant le vote du budget, nous pouvons aussi tout à fait avancer le vote de ce budget en février et, ainsi, être prêts pour les travaux pour les vacances scolaires.

Cette mise au point faite, venons-en à l'opportunité d'entamer dès maintenant le débat sur le budget.

Vous affirmez, toujours page 14 : « *Nous avons décidé d'anticiper le vote du budget au mois de décembre, car on observe à l'horizon 2010 une accumulation d'incertitudes sur l'avenir des finances locales* ». Je ne peux qu'être d'accord avec la fin de votre phrase.

En effet, le devenir de la taxe professionnelle est en plein débat, même si son impact sur la seule année 2010 sera nul, le marché immobilier est instable et le Conseil général devrait revoir ses priorités, mais ses décisions ne seront connues qu'en février mars.

Compte tenu de ce contexte très particulier, votre raisonnement confine alors à l'absurde. En anticipant le vote du budget en décembre, vous augmentez les incertitudes, vous vous privez de la possibilité d'avoir une meilleure visibilité ou, au moins, quelques informations supplémentaires.

Monsieur Juvin, Monsieur le Maire, je veux bien me prêter au jeu d'un débat budgétaire aujourd'hui si, en décembre, nous prenons le temps de retravailler les hypothèses, les orientations et les chiffres, mais un budget 2010 bouclé en décembre 2009, dans ces conditions, cela n'a aucun sens.

Cela a autant moins de sens que, bien entendu, compte tenu de la précocité de ce débat, vous ne pouvez communiquer aucun chiffre sur le réalisé 2009. Dans le rapport, vous n'avez que le budget primitif 2009 et ces chiffres sont habituellement au-dessus des chiffres réels.

Je ne m'étendrai pas sur votre appréciation de la situation nationale qui est faite à travers le prisme habituel de la communication gouvernementale ; je préfère me concentrer sur l'analyse garennoise.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous parlez d'évolution maîtrisée, en affirmant qu'elle devrait rester stable par rapport au budget prévisionnel 2009, pour s'établir à environ 42 millions d'euros. Or, le budget prévisionnel 2009 fixait les dépenses à 40 millions et non 42 millions, ce qui représente une hausse ou un dépassement de 5 %, après une année 2008 qui était à 37,7 millions d'euros.

À ce sujet, je vous rappelle, Monsieur le Maire, que je n'ai toujours pas eu de réponse quant à l'évolution particulièrement forte des budgets des services généraux. C'était dans le Conseil Municipal de la séance du 30 juin 2009, dans laquelle on avait établi un document sur trois années (2008, 2007 et 2006), c'étaient les comptes administratifs de chacune de ces années, et on avait fait la ventilation par fonction.

Outre le fait qu'il y avait une augmentation constante, ce qui était un peu logique, il y avait une fonction particulièrement frappante : les services généraux administrations publiques locales. Il y avait, en 2006, un peu plus de 8 millions d'euros ; en 2007, 8 750 000 euros, soit une hausse de 8 % ; 9,7 millions en 2008, soit une hausse de 11 %.

Là-dessus, je vous avais demandé des explications sur la hausse des frais de fonctionnement de la Mairie qui, là, pour le coup, sont moins visibles et moins perceptibles par la population garennoise.

Je vous avais demandé à l'époque de concentrer votre réponse sur deux points qui me paraissaient être de nature à expliquer cette hausse : le cabinet du Maire et le service communication.

Je précise qu'en 2006, cette fonction représentait 22 % des dépenses, hors dépenses non-ventilables, et qu'en 2008, elle représentait 26 %.

Vous évoquez ensuite la nécessité de mettre l'accent sur l'investissement, page 13, mais avec 17 millions d'investissements programmés en 2010, après les 16,5 millions ou 21,5 millions en 2009, alors que la moyenne se situait jusqu'alors aux environs de 12 millions ; ce n'est plus un accent, c'est un accent grave.

Par ailleurs, ces 17 millions, en quoi consistent-ils ? Il s'agit essentiellement d'autorisations de programme avec crédits de paiement pour 11 millions, avec, en particulier, 2,8 millions pour la rue Voltaire. Notre position vis-à-vis de ces travaux est qu'ils devraient être décalés pour ne pas supprimer des places de stationnement dans la rue commerçante avant d'en avoir reconstruit autour.

Contrairement à ce que vous continuez de faire croire, ce n'est pas une réaction par rapport au fait qu'il y ait des travaux, c'est une réaction par rapport au fait qu'on supprime des places de stationnement dans une rue commerçante avant d'en avoir construit autour.

Je note aussi 1 million pour l'amortissement du capital de la dette et 5 millions, dont 1,4 million de travaux de voirie et 1 million d'aménagements urbains. À ce sujet, sachez que comme de nombreux Garennois, nous nous posons beaucoup de questions sur la pertinence des plantages des poteaux et sur la généralisation systématique des plots en béton qui réduisent des places de parking possibles, notamment pour les petites voitures.

Monsieur le Maire, nous retiendrons de vos conclusions cinq points.

Première remarque, vous affirmez ne pas vouloir augmenter les taux d'imposition en 2010 ; c'est bien, mais c'est insuffisant. Rappelons que sur les deux années passées, les impôts locaux ont augmenté de 15 %. Nous demandons une baisse des taux pour revenir aux taux pratiqués en 2008, ainsi qu'une fiscalité avec des abattements spécifiques.

Deuxième remarque, le budget alloué au CCAS devrait augmenter de manière significative, passant de 640 000 euros cette année, si la rallonge budgétaire que vous demandez est votée, à 900 000. C'est une bonne nouvelle et nous nous en félicitons. Néanmoins, vous n'entrez pas dans le détail de ce budget qui mériterait pourtant quelques précisions. Avez-vous l'intention de mettre en place, enfin, un vrai dispositif de quotient familial ? Je vous voyais en intense discussion pendant que mon collègue Christophe Macé le réévoquait et rappelait le calendrier de vos engagements là-dessus dans cette même enceinte. Ce quotient familial pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, on est la seule commune, là aussi, on le rappelle et on enfonce le clou, la dernière commune à ne pas l'appliquer. Aurions-nous raison contre tout le monde ?

Avez-vous l'intention de proposer aux personnes âgées des activités qui soient d'avantage accessibles à toutes les bourses, parce que, voyez-vous, un après-midi au musée Jacquemart-André à 57 euros, même avec le goûter, ou une journée à Evreux à 76 euros, même avec la visite d'une chocolaterie, cela reste trop cher pour bien des retraités.

Troisième remarque, vous affirmez que les marges de manœuvre financières reposent avant tout sur la gestion des charges du personnel, ce qui pose la question de l'organisation et de la gestion du travail. Nous vous demandons, à ce sujet, d'être plus précis.

Quatrième remarque, vous rappelez, fort à propos : *« qu'il est évident que tout nouvel investissement génère des charges additionnelles de fonctionnement et que toute nouvelle vague d'investissements induit sa strate supplémentaire de charges de fonctionnement »*. Je ne comprends pas très bien la phrase ; je ne vois pas pourquoi cette double répétition.

Dans ces conditions, on ne peut que s'étonner du niveau élevé des investissements envisagés.

Dans le même ordre d'idée, nous rappelons être toujours en attente de l'étude relative aux frais de fonctionnement de la Médiathèque.

Enfin, cinquième remarque, vous vous interrogez, mieux vaut tard que jamais, sur l'opportunité de mobiliser l'emprunt pour préfinancer l'investissement. Nous ne pouvons que vous encourager à explorer cette voie en vous rappelant une de mes précédentes interventions en Conseil Municipal : l'emprunt, avec ses annuités, est plus adapté aux investissements destinés à réaliser des équipements dont l'utilisation s'étale sur des décennies et profite parfois à plusieurs générations.

Vous disiez que *« l'investissement, ce sont les impôts de demain »*, mais si je prends la phrase inverse : l'autofinancement, vous faites payer aujourd'hui à des Garennois qui sont présents dans la ville des investissements qui vont servir bien après.

À l'inverse, la recherche systématique de l'autofinancement conduit à ponctionner brutalement le pouvoir d'achat des Garennois au moment où la crise frappe durement nombre d'entre eux.

Monsieur le Maire, il vous appartient de faire en sorte que cet échange encore très virtuel puisse se poursuivre en décembre sur une base plus concrète. Il vous appartient de faire en sorte que nous puissions disposer de chiffres estimés pour l'année 2009, communiqués assez longtemps à l'avance pour que nous puissions réellement étudier votre projet de budget.

Alors, nous pourrions vraiment dire que nous aurons fait tout notre possible pour que 2010 commence sous les meilleurs auspices.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Je vous en prie, Madame Mangeard.

M^{me} Mangeard

Répondre à M. Conway pour les tarifs concernant les sorties pour les personnes âgées.

Je ne suis pas tout à fait d'accord, parce qu'il y a des sorties encore plus chères qui sont complètes ; des gens nous ont dit qu'ils n'arrivaient pas à avoir de place. Il y a donc peut-être une autre raison pour laquelle certaines sorties ont été annulées.

D'ailleurs, nous avons établi un questionnaire que nous allons distribuer à toutes les personnes âgées qui sont en rapport avec le CCAS et qui leur demande, effectivement, les tarifs qu'elles sont prêtes à mettre pour les sorties, pourquoi certaines sorties ont été annulées. Nous sommes en train de faire une enquête auprès des usagers du CCAS.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard.

Monsieur Macé, vous voulez répondre à M. Conway ?

M. Macé

Non, je voudrais répondre à M^{me} Mangeard sur un point.

Madame Mangeard, Vous avez raison, on trouvera, je pense, toujours et pour l'instant, de 30 à 50 personnes en capacité de mettre entre 50 et 100 euros pour une sortie. Je pense que ce n'est pas sur ce point-là que nous avons une inquiétude ; on y arrivera, je pense, il n'y a pas de difficulté.

Ce que l'on est en train de vous dire, c'est qu'il y a des personnes qui n'ont pas les moyens financiers de mettre ce prix. C'est sur ces personnes-là, et vous avez raison de mener une enquête, qu'il faut s'interroger.

Que vous nous disiez que des sorties à 80 euros sont complètes et qu'il y a 50 places, j'imagine que c'est possible, mais ce sont 50 personnes comparées à un nombre donné de personnes à La Garenne-Colombes qui ont tel âge. C'est tout ce que l'on veut dire.

Je pense qu'il faut s'interroger sur ces prix par rapport à des personnes, et vous le savez comme moi, Madame Mangeard, je suis en train d'enfoncer une porte ouverte, qui ont 700, 800, 900 euros seulement.

Notre interrogation est là-dessus ; elle n'est pas sur exclusion d'autres personnes qui peuvent mettre ces prix et je n'en doute pas un seul instant.

M^{me} Mangeard

Nous verrons avec le questionnaire et nous allons étudier ce que nous pourrions faire au niveau des sorties, à un coût moindre, si c'est possible.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres remarques ?

Ecoutez, le Conseil Municipal prend acte...

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous avez évoqué deux choses.

La première concerne le parking ; on envisage son démarrage en 2010, si j'ai bien compris. Je ne comprends pas pourquoi on ne retrouve pas de trace budgétaire de ce projet dans le budget 2010.

La deuxième : quelle est l'échéance du marché de nettoyage ? Est-ce la fin de cette année ?

(M. le Maire acquiesce.)

Là aussi, si on suit le calendrier, vous allez boucler le budget 2010, alors qu'on n'a pas encore les résultats de l'appel d'offres là-dessus ; c'est une incertitude de plus.

M. le Maire

D'accord.

2010, on y est ; justement, nous allons voter un budget connaissant le marché de nettoyage et de collecte des ordures ménagères ; je ne vois pas où est le problème.

M. Conway

Vous avez la réponse ?

M. le Maire

Nous avons déjà des pistes importantes.

M. Hervo

La commission d'appel d'offres s'est déjà réunie une fois à propos du nettoyage et de la collecte des ordures ménagères ; elle est convoquée la semaine prochaine ou dans une dizaine de jours pour statuer et attribuer le marché.

On aura les chiffres vrais du marché au moment du vote du budget.

M. le Maire

Quant au parking, personne n'a dit que les travaux allaient commencer en 2010 ; je ne crois pas avoir dit cela.

Mesdames et Messieurs, les positions sont très tranchées. Je reste sur ce que j'ai dit. Je pense que l'emprunt n'est pas la solution miracle ; chaque fois qu'un certain nombre de gens veulent faire des travaux et disent : « *on n'a qu'à emprunter* »... Il est licite, légitime, parfois vertueux d'utiliser l'emprunt ; en revanche, il est facile de considérer que c'est l'alpha et l'oméga du financement.

Je continue à dire, parce que je le crois foncièrement, que l'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain ; voilà ce que je pense.

Si nos gouvernants, au plan national – il est vrai que le débat est plus compliqué –, de droite, de gauche, depuis 25 ans, avaient eu cette philosophie qui consiste à comprendre que l'emprunt d'aujourd'hui est l'impôt de demain, nous n'aurions pas le déficit abyssal que nous connaissons aujourd'hui en matière de finances publiques. C'est valable en France et dans d'autres pays. On sait bien que l'emprunt est une solution de facilité et il ne faut pas sombrer dans la facilité.

Je préfère avoir une politique qui nous permet de nous garder des marges de manœuvre et M. Macé, fort *fair-play*, a observé que nous avons des marges de manœuvre, mais si ces marges de manœuvre, nous les avons aujourd'hui sur l'emprunt, c'est que nous n'avons pas trop emprunté hier.

Il y a quelque chose d'incroyable, de très contradictoire, à observer que nous avons effectivement des marges de manœuvre sur l'emprunt pour demain et de continuer à nous dire que nous aurions peut-être dû emprunter hier. Il y a quelque chose que je ne comprends pas, illogique.

Deuxièmement, quand je dis qu'il faut contraindre la dépense, je ne peux que sourire quand l'opposition dit : « *le Maire veut réduire les dépenses de personnel* ». Pourquoi ? Parce que, d'abord, c'est faux, la dépense de personnel ne baisse pas, elle augmente, mécaniquement.

La question, au-delà de la dépense de personnel, ce n'est pas la question de la dépense publique en général. La question n'est pas le niveau de la dépense publique ; certes, cela l'est, mais la vraie question n'est pas le niveau de dépense publique, c'est la pertinence de cette dépense publique.

M. Hervo

L'efficacité.

M. le Maire

L'efficacité, comme on dit, de la dépense publique.

Je suis frappé de ces débats qui consistent à dire : « *on est bon parce qu'on dépense beaucoup* » et l'un de vous deux a bien voulu, loyalement, dire : « *c'est bien, le budget du CCAS augmente* ». C'est vrai, vous avez raison, il augmente, mais ce n'est pas parce qu'il augmente que c'est bien ; c'est ce qu'on en fera. Je peux vous augmenter tous les budgets de la terre, y compris celui du CCAS, et faire une mauvaise politique.

L'idée n'est pas de dire : « *on augmente, donc c'est bien* », mais de voir ce qu'on fait avec le budget.

Si on avait cette idée vertueuse en tête qu'il faut d'abord regarder la pertinence de la dépense publique plutôt que son montant, nous aurions moins de déboires – nous au plan général – que nous n'en connaissons aujourd'hui.

Prenez cet exemple que nous connaissons tous, qui a des années – je crois l'avoir utilisé une fois déjà ici –, du ministre de la Culture. Pendant des années, les bonnes âmes disaient : « *la culture, cela doit être 1 % du budget* » et c'était un objectif. Mais quelle absurdité ! Je préfère 0,8 % du budget national bien utilisé que 1,2 % dans des trucs que personne ne regarde ou des choses inintéressantes qui n'apportent rien. Vous voyez ce que je veux dire ?

Ne faites pas du montant de la dépense l'alpha et l'oméga de la bonne politique !

Et, encore une fois, et là, pour le coup, je viens peut-être amoindrir ma position, quand j'entends l'opposition dire : « *c'est bien, le budget du CCAS augmente* », ce n'est pas pour cela que c'est bien, l'important est de voir ce que vous faites avec.

Je vous remercie les uns et les autres pour vos prises de parole. J'ai tenté, de mon côté, mais chacun fait comme il veut, d'avoir une prise de parole la plus garennoise possible.

Que M. Macé soit dans son rôle de faire le procès du gouvernement, on peut le dire ainsi, je vous le laisse, vous êtes dans votre rôle.

Vous avez observé que quand j'ai pris la parole, la seule référence que j'ai faite aux gestions nationales, c'était pour dire que la droite et la gauche avaient une responsabilité commune dans l'état des finances actuel.

Je crois qu'ici, on n'est pas là pour défendre ou ne pas défendre le gouvernement, la question est qu'il y a un fait national de finances que l'on connaît, qui est ce que vous savez tous. La question n'est pas de tenter de trouver la responsabilité – de toute façon, ce n'est pas ici que nous allons trouver les responsabilités –, mais de voir ce que nous faisons une fois que nous avons fait l'analyse de ce qui existait ; c'est cela notre rôle, ce n'est pas de dire : « *Raffarin était meilleur que Fillon qui, lui-même, était moins bon que Mauroy qui lui-même était meilleur que Fabius* » ; ce n'est pas le sujet, parce que cela n'apporte rien. La question est de savoir, à partir du moment où une situation est connue, ce que nous faisons de cette situation.

Il faut m'expliquer, alors que les dotations diminuent, comment on fait pour équilibrer un budget, si ce n'est en diminuant les dépenses de fonctionnement, à moins d'augmenter les impôts. Si vous ne voulez pas augmenter les impôts, si vous observez que

les dotations baissent et qu'on veut maintenir un investissement élevé, parce que tout le monde a de bonnes idées – il faut refaire le stade, le truc ; certes, on peut tout prendre –, dites-moi simplement comment on finance.

J'observe que dans le débat d'orientation budgétaire, je vous ai donné des chiffres. Un budget, ce sont des chiffres. Je n'ai pas eu beaucoup de chiffres.

M. Conway
Cinq jours !

M. le Maire
Cinq jours, Monsieur Conway ! Vous êtes conseiller municipal depuis deux ans...

M. Conway
Je travaille par ailleurs.

M. le Maire
Vous attendez cinq jours avant le Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire pour avoir une idée du budget que vous allez proposer à la Ville de La Garenne-Colombes ! Est-ce sérieux ? Ce n'est pas sérieux ! Un budget se travaille toute une année !

M. Conway
Vous n'êtes pas sérieux en disant cela ; vous ne pouvez pas dire cela.

M. le Maire
Vous savez très bien que le budget va arriver et qu'il faut le travailler et vous me dites : « *j'attends la convention pour réfléchir au budget* » ? Ce n'est pas sérieux !

Imaginez que de mon côté, j'aie attendu il y a une semaine ou il y a 10 jours ou 5 jours pour travailler sur le budget ! Le budget se travaille pendant 6 mois... Cela se travaille toute l'année, en réalité.

Je souhaite, quand quelqu'un dit : « *il faut refaire le gymnase machin ou la rue truc* », qu'on ne me dise pas seulement cela, mais qu'on me dise combien cela coûte, où je vais aller chercher l'argent, comment je vais l'obtenir et quelle recette je mets en face, parce qu'il n'y a rien de plus facile que de dire qu'il faut une dépense. Certes, c'est vrai, tout le monde veut faire une dépense ; dites-moi où est la recette en face.

La recette, ce sont deux possibilités que l'on peut mixer : soit lever une recette supplémentaire, et cela s'appelle un impôt ou un emprunt, soit diminuer une dépense ailleurs. Quand on me dit qu'il faut refaire le stade Pierre-Denis, je dois savoir d'abord combien cela coûte, qu'on me le dise, et où on va chercher l'argent. Le débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas que de la déclaration d'intention, ce sont des chiffres ; je vous demande d'avoir des chiffres, certes, pas de me dire que telle opération coûte 192 000 euros, la question est de savoir quelles sont les grandes masses et après, c'est au technicien de faire l'évaluation.

Imaginez, demain, que je dise : « *je voudrais que la police municipale ait 10 personnes de plus* », je sais, grosso modo, quand même, combien cela va coûter à la Ville, j'ai une idée, moi, homme politique, pas dans le détail, parce que c'est aux services financiers de la Ville et aux RH de me le préciser, mais quand je fais une proposition politique, j'ai une idée de combien cela coûte. Les propositions politiques jamais chiffrées... Bref, passons...

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway
Parce que vous faites les questions et les réponses...

M. le Maire
Je suis bien obligé de faire les réponses, vous ne les faites pas !

M. Conway
Vous ne les entendez pas.

Quand vous parlez du fait qu'il y a deux solutions : soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses, si vous avez bien entendu, et vous pourrez peut-être relire le compte rendu de ce Conseil, je parlais notamment des travaux de la rue Voltaire, 2,8 millions, Monsieur le Maire.

Quand vous parlez de l'autofinancement et que je parle de revenir au taux de 2008, cela voudrait dire, au lieu d'avoir un autofinancement de 4,5 millions, d'avoir un autofinancement de 4 millions.

M. le Maire
Je ne comprends pas.

M. Conway
Vous ne comprenez pas ; c'est cela le problème !

M. le Maire
Expliquez à l'assemblée ce que vous venez de dire, parce que moi, je ne comprends pas.

M. Conway
Vous avez des recettes moins des dépenses ; cela donne un autofinancement ; d'accord ?

M. le Maire

Monsieur Conway, il faut que vous appreniez... Excusez-moi, je me permets de vous interrompre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Conway

Non, je vais reprendre.

M. le Maire

Je vous dirai après.

M. Conway

Quand vous avez des recettes totales – vous l'avez dit tout à l'heure – de 66 977 595 euros et que vous avez des dépenses de 61 709 409 euros, vous avez un autofinancement possible de l'ordre de 4,5 millions d'euros.

Si, en diminuant le taux des impôts, j'ai moins 500 000 euros de recettes, mon autofinancement, au lieu d'être à 4,5 millions, est de 4 millions.

Par ailleurs, quand vous parlez de diminuer les dépenses, quand vous parlez d'autofinancement, vous pouvez avoir la même capacité d'emprunt en investissant moins et en étalant les dépenses. C'est la première chose.

La deuxième, quand vous dites : « *le budget CCAS, c'est bien de se féliciter qu'il augmente, mais pourquoi ?* » M^{me} Mangeard peut témoigner, le budget du CCAS était insuffisant, il y avait des familles qu'on ne pouvait pas aider, des cas désespérés qu'on ne pouvait pas aider.

(M. le Maire fait un signe négatif de la tête.)

Le Secours Populaire était noyé par les demandes de colis et on avait un budget trop serré.

Là-dessus, on ne peut se permettre, au moment d'un vote de budget, d'être sur des budgets tirés au cordeau là-dessus, surtout dans cette période.

Troisièmement, quand vous parlez du niveau national par rapport à la dette et l'emprunt, etc., il y a une différence : au niveau national, on a emprunté pour financer du fonctionnement ; au niveau de la commune, ce n'est pas le cas et, de toute façon, on ne peut pas, donc on finance de l'investissement. Le fait d'emprunter pour financer un investissement, c'est le signe de croire en l'avenir ; ce n'est absolument pas malsain comme ce que vous décrivez au niveau national.

Quatrièmement, vous me dites : les chiffres, les chiffres... J'attends toujours vos réponses sur ces chiffres de dépenses de communication ; pourquoi cela a augmenté de tant ? Vous ne me l'avez toujours pas donné. Qu'est-ce que je fais ? Je vais passer le week-end à regarder une boule de cristal ? Faites votre job, répondez quand on vous pose ces questions !

Ce soir, je vous pose la question parce que c'est abordé deux fois et vous n'avez toujours pas répondu, *quid* du quotient familial ?

M. le Maire

Monsieur Conway, on va prendre les choses dans l'ordre.

Vous êtes conseiller municipal depuis maintenant deux ans, vous faites des propositions et c'est légitime, mais permettez-moi de vous dire le plus simplement possible qu'il est temps que vous appreniez à comprendre un budget communal. Quand vous expliquez à l'assemblée que pour améliorer l'autofinancement de la Ville, on va éventuellement ne pas faire la rue Voltaire ou un autre investissement ; c'est globalement la philosophie que j'ai comprise...

M. Conway

Vous voyez...

M. le Maire

On est bien d'accord ?

M. Conway

Non, j'ai parlé des 2,8 millions, c'était par rapport au fait qu'on pouvait réduire l'autofinancement sans pour autant augmenter l'emprunt.

M. le Maire

C'est bien...

Quand vous nous dites qu'on peut améliorer l'autofinancement, éventuellement en ne faisant pas ces travaux ou en les repoussant... Je souris toujours quand on dit : « *on ne peut pas dire qu'on est contre les travaux, on les repousse* ».

Il faudrait un jour qu'on vous explique que l'autofinancement, ce sont les recettes et les dépenses de fonctionnement et vous confondez le fonctionnement et l'investissement.

M. Conway

Pas du tout !

Vous faites semblant de croire que je confonds !

M. le Maire

Monsieur Conway, je suis ravi que vous ne confondiez pas, mais dans votre discours, vous confondez !

M. Conway

Mais non !

M. le Maire

Que vous ne confondiez pas en réalité, mais que dans le discours, vous fassiez des raccourcis, je vous dis que ce que vous dites... Je suis désolé d'être entré dans une technique, mais qui est quand même élémentaire quand on est conseiller municipal ; vous parlez d'autofinancement et d'investissement ; cela n'a rien à voir.

M. Conway

Si, cela a à voir ! C'est absolument faux !

M. le Maire

Cela n'a rien à voir ! L'autofinancement est créé par la section de fonctionnement...

M. Conway

Exactement !

M. le Maire

Eh bien alors ?

M. Conway

Après, quand vous l'affectez à de l'investissement, c'est...

M. le Maire

D'accord.

Deuxième point, quand vous nous faites le coup de dire, en regardant M^{me} Mangeard d'un air pleureur, qu'il y a des gens qu'on ne peut pas aider et qui souffrent, ce n'est pas digne ici ; nous sommes des gens responsables, ne faites pas de l'émotion !

M. Conway

Je ne fais pas de l'émotion...

M. le Maire

Vous faites de l'émotion ! Entre l'émotion et la raison, je préfère la raison, Monsieur Conway !

M. Conway

Vous n'étiez pas là quand on en a parlé avec M^{me} Mangeard.

M. le Maire

Monsieur Conway, donnez-moi le nom des gens qu'on n'arrive pas à aider ! C'est faux !

Vous accédez l'idée en disant qu'à La Garenne-Colombes, des gens viennent demander de l'aide et qu'on ne leur donne pas, mais c'est...

M^{me} Mangeard

Monsieur le Maire, il est répondu à toute demande. Nous aidons tous ceux qui viennent nous demander de l'aide.

M. le Maire

Madame Mangeard, je termine, si vous me le permettez.

Il n'y a aucune demande qui n'est pas prise en compte, donc, s'il vous plaît, n'accédez pas l'idée qu'il y a des gens qu'on laisse à la porte parce qu'il n'y a pas d'argent ! Ce n'est pas normal ! Ce type d'arguments, vous le gardez pour une campagne électorale, si vous voulez, et ce n'est pas très digne.

Donnez-moi le nom de quelqu'un qu'on n'a pas aidé et qui avait une difficulté. Si vraiment vous avez connaissance de cette personne, que vous êtes conseiller municipal et que vous n'êtes pas venu voir M^{me} Mangeard ou moi, c'est que vous avez fait une faute !

M. Conway

Non, je suis venu voir M^{me} Mangeard.

M. le Maire

Et M^{me} Mangeard a refusé d'aider quelqu'un ? C'est cela, Madame Mangeard ?

M. Conway

Elle disait qu'elle ne pouvait pas, parce que cela ne dépendait pas d'elle.

M^{me} Mangeard

Donnez-moi un nom, parce que là, on parle...

M. le Maire

Non, pas de nom ici.

M. Conway

Je ne vous le donnerai pas là ; on a les courriers à ce sujet.

M^{me} Mangeard

Vous me donnerez le nom.

M. le Maire

C'est honteux ! On n'a jamais refusé d'aider quelqu'un ! Il ne faut pas exagérer !

C'est du café de commerce : « on n'aide pas les gens » ; cela ne veut rien dire ! Soit on a leur cas et on l'étudie...

D'ailleurs, j'ai travaillé pendant des années avec votre collègue, M. Duverger, on voyait les cas à fin du Conseil d'administration, nous regardions les noms, car en petit comité, c'est plus facile de voir les noms, alors qu'ici, ce n'est pas possible, il y a du public, tout le monde le comprendra. On n'a jamais refusé d'aider quelqu'un ! Ne me dites pas : « *il n'y a pas d'argent, on ne peut pas aider* » ; c'est honteux de dire une chose pareille ! C'est honteux !

Troisième point, le coût de l'emprunt qui permet de faire des économies, parce que c'est un peu cela...

M. Conway

Vous mélangez tout, pour le coup !

M. le Maire

Faire de l'emprunt, m'avez-vous dit, faire de l'emprunt, ai-je entendu, c'est une dépense vertueuse, mais l'emprunt, cela fait de l'investissement, c'est pour financer de l'investissement, vous l'avez fort bien dit. Il n'a échappé à personne, j'espère, que quand on crée une dépense d'investissement, on crée du fonctionnement derrière.

La crèche que l'on va ouvrir, l'investissement, qu'on la finance ou pas par l'emprunt, certes, c'est de l'investissement, mais, demain, la crèche, il y aura des enfants dedans, des assistantes maternelles qu'il faudra payer, de l'électricité, de l'eau...

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Dire : « *l'emprunt, c'est vertueux parce qu'on ne peut financer que de l'investissement* », c'est vrai la première année, mais la deuxième année, c'est faux, et vous avez un emprunt qui court pendant 20 ou 30 ans, parce que c'est parfois 30 ans...

Simplement, dans l'emprunt, une fois qu'on a fait cet emprunt, qu'on a créé un équipement, on s'est créé aussi du fonctionnement ; l'emprunt n'est pas l'alpha et l'oméga de la vertu économique.

Je dirai qu'on discutera de tout cela, mais il est vrai que j'aurais aimé avoir au moins des chiffres globaux, que vous me disiez : « *nous pensons que le CCAS, puisque c'est tellement insuffisant, il faut l'augmenter* », mais de combien ? Dites-moi ! Je n'ai aucun chiffre. Je vous donne des chiffres et vous ne m'en faites aucun. Et pour faire quoi ?

Nous sommes dans l'abstraction totale. C'est tout le problème de ce débat d'orientation budgétaire, parce qu'il est mal prévu par la loi. L'opposition n'a aucune obligation de donner le moindre chiffre ; il suffit de dire : « *la dépense est insuffisante* ». « *C'est un peu court, jeune homme* », pourrait-on dire pour paraphraser qui vous savez. La dépense, par définition, quand on est dans l'opposition, j'entends souvent qu'elle est insuffisante. Curieusement, quand il s'agit de dire avec quoi on finance, il n'y a personne. « *Avec des marges de manœuvre* », j'entends dire ; c'est vrai, mais trouvez-les ! Vous êtes marrant, marges de manœuvre...

M. Conway

Vous qui voulez être concret, quotient familial ?

M. le Maire

Le quotient familial, je vous l'ai expliqué.

M. Conway

Réexpliquez !

M. le Maire

Nous avons une discussion technique actuellement pour trouver une solution. Je vous ai dit qu'on allait le faire.

M. Conway

Quand ?

M. le Maire

Simplement, il faut arriver à une solution qui permette de le financer.

M. Conway

Vous en êtes où ?

M. le Maire

Nous y travaillons.

M. Conway

Je suis dans la commission affaires scolaires, commission qui doit être en charge de cela, toujours pas de nouvelle !

M. le Maire

Ce ne sont pas que les affaires scolaires !

M. Conway

Cela va avancer, mais quand ?

M. le Maire

Attendez ! Vous croyez que c'est quelque chose comme cela, qui marche à la baguette et à la caserne ? Il faut travailler, ce sont des chiffres, c'est compliqué ; ce n'est pas le débat d'orientation budgétaire que vous nous avez fait aujourd'hui, qui consiste à dire qu'il faut de l'argent ; c'est plus compliqué que cela.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Je pense, Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas créer de faux débats...

(Rire de M. le Maire.)

Permettez-moi...

M. le Maire

Je vous aime beaucoup !

M. Macé

Premièrement, je crois que personne autour de cette table n'a dit qu'il fallait augmenter les dépenses pour augmenter les dépenses. On est tous d'accord que si on demande d'augmenter les dépenses, c'est pour mener des politiques publiques. On n'a pas dit d'une manière absolue et cela n'aurait pas de sens...

M. le Maire

Heureusement !

M. Macé

... de dire qu'on augmente pour augmenter.

Dans les différents discours que l'on a entendus et que vous avez entendus, il n'y a pas eu du tout qu'il faut augmenter pour augmenter ; cela n'a pas de sens et on est bien d'accord de ce point de vue.

M. le Maire

Si, vous l'avez dit.

M. Macé

Quand vous nous dites que nous ne donnons pas de chiffres, je vous ai interrogé sur où on en est sur un certain nombre de dossiers qui étaient chiffrés par vous.

Quand vous parlez du gymnase Pierre-Denis, quand on a vu des plans, on avait vu un plan de financement, avec des recettes, provenant du Conseil général, entre autres. Nous n'avons rien inventé ; cela nous a été présenté. Je vous ai juste demandé où nous en étions sur ce dossier dont nous n'entendons plus parler depuis deux ans. Je pense que c'est une demande légitime et ce n'est pas la peine de dire : « *vous ne présentez pas de chiffres* », puisque les chiffres, sur l'opération Pierre-Denis, vous les connaissez comme moi.

Sur ce point, pareil, pas de faux débats...

M. le Maire

Pouvez-vous me les rappeler, puisque vous les connaissez comme moi ?

M. Macé

Il me semble, parce que je suis comme vous, je peux avoir une mémoire qui commence à être de plus en plus défaillante...

M. le Maire

Beaucoup moins que moi !

M. Macé

... l'âge avançant, année après année.

M. le Maire

Vous êtes beaucoup plus jeune, Monsieur Macé.

M. Macé

Non, c'est l'inverse, c'est vous qui êtes plus jeune que moi.

(Rire de M. Macé.)

M. le Maire

C'était pour vous le faire dire.

M. Macé

Il me semble que sur le coût du gymnase, on était sur une enveloppe entre 4 et 5 millions, j'ai ce chiffre en tête, mais avec un plan de financement connu du Conseil général et, entre autres, vous devez bien vous souvenir, j'imagine, de l'opération dans son détail qui ne concernait pas que le gymnase Pierre-Denis.

Nous vous avons demandé où nous en étions.

Quand vous nous dites : « *emprunter, c'est, après, des dépenses de fonctionnement* », nous sommes tous d'accord, sauf que le mérite d'un certain nombre d'opérations d'investissement est de pouvoir maîtriser, voire de diminuer, des dépenses de fonctionnement, qui ne vont pas disparaître d'un coup de baguette magique, parce qu'il y en aura toujours, on est bien d'accord là-dessus, mais qui vont pouvoir, dans un certain nombre de domaines, vu qu'on a investi, avec les technologies d'aujourd'hui, les diminuer...

M. le Maire

C'est rare, mais c'est vrai.

M. Macé

C'est cela l'intérêt de faire aussi des opérations d'investissement qui nous permettent de maîtriser les dépenses de fonctionnement futures. Je pense que c'est un cycle vertueux en termes de dépenses publiques, quand on a un équipement vieillissant, qu'on sait très bien que, de toute façon, sa rénovation coûterait cher et qu'on dépense beaucoup en fonctionnement parce qu'il n'est pas adapté aux technologies d'aujourd'hui pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

C'est pareil, il ne faut pas être dans l'absolu en disant qu'on va créer obligatoirement une augmentation considérable des dépenses de fonctionnement ; c'est les maîtriser qu'il faut absolument faire et des techniques, aujourd'hui, en investissement, le permettent ; c'est ce qui est intéressant.

C'est ce que je vous ai dit en particulier dans un programme d'économie d'énergie. J'ose imaginer, par rapport aux chiffres, que le directeur des services techniques qui est présent de la salle doit connaître, parce qu'une étude a été, en partie, menée sur les bâtiments municipaux, la situation de chaque bâtiment et donc des travaux à réaliser. J'imagine que ce sont des éléments connus. À la limite, qu'il nous donne l'étude et nous regarderons et arriverons avec des chiffres, si vous le souhaitez ; ce sont des chiffres connus. Je pense que là-dessus, pas de faux débats non plus...

(Sourire de M. le Maire.)

Juste un dernier point, parce que vous êtes un peu de mauvaise foi quand même sur cette question...

M. le Maire

Venant de vous, c'est intéressant. Vous êtes spécialiste !

M. Macé

Vous savez très bien que l'opposition n'est pas en possibilité de travailler avec les services directement pour demander un certain nombre d'éléments, ce qui est votre cas et ce qui est normal. Ne nous demandez pas ce que nous ne pouvons pas faire pour, ensuite, construire un budget.

J'imagine que quand vous construisez le budget, les services arrivent, parce que vous l'avez demandé, avec des éléments chiffrés, qui vous permettent, ensuite, de nous faire les propositions que vous faites à l'assemblée communale. Ne renversez pas. C'est facile, vous avez cette possibilité-là. Que je sache, nous ne l'avons pas, mais si vous nous la donnez, je suis preneur.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Je ne vous demande pas de chiffrer le budget, mais d'avoir des idées globales, de marges* de manœuvre générales.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Si je comprends bien, le fait que vous n'inscriviez pas dans le débat d'orientation budgétaire une somme, fut-elle estimée, pour le quotient familial veut dire que vous estimez que ces travaux très compliqués vont prendre encore l'exercice 2010 ?

M. le Maire

Monsieur Conway, où avez-vous vu que rien n'était inscrit dans le budget de La Garenne-Colombes ?

M. Conway

Je vous demande, parce que vous n'en parlez pas. Je vous ai posé la question et vous me répondez que c'est très compliqué.

J'en déduis que si c'est très compliqué, c'est tellement compliqué que vous ne l'avez pas inscrit dans vos orientations budgétaires.

M. le Maire

Eh bien vous le verrez lors du budget dans un mois.

M. Conway

D'accord.

C'est de la transparence.

M. le Maire

Bien entendu. C'est de la méticulosité sur les chiffres ; je n'annonce pas des choses que je ne suis pas capable de vous donner aussi précisément que vous le souhaiteriez.

Mes chers collègues, on prend acte et nous passons au point suivant qui est l'augmentation de la subvention CCAS.